

Riou (Ryou, Ryo), Pierre et Conan, Ysabeau (non cité au procès-verbal de la montre)

Le 2 juillet 1540. Pierre Riou et Ysabeau Conan, du Croisic, à cause d'elle, présentent au roi un minu pour 21 œillets de saline tenus de lui à foi, hommage et rachat en Assérac (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1441) ; le même jour, ils rendent hommage au roi (*ibid.*, B 2413, f° 239).

Ysabeau est à rapprocher de Jean Conan « du Croisic », fils de Jean, qui figure dans la réformation de la noblesse de 1513 pour la paroisse de Batz (Bibl. mun. Nantes, ms.1823, f° 31; « Poignée de titre et de documents par un baigneur du Pouliguen, 1590-1889 », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, t). 33, 1894, p. 113-114 et site « Archives remarquables »

Quant à Pierre Riou, il pourrait être rapproché :

- d'une famille engagée dans le commerce maritime : Jean est cité dans un contrat d'armement passé à Bordeaux, le 21 janvier 1511, par lequel Denis Le Conec, maître de la *Madgadene* du Croisic charge 32 tonneaux de vin et 10 de miel vers l'Irlande, l'un des chargeurs étant Jean Riou, marchand « aulnier » du Croisic (BERNARD, Jacques, *Navires et gens de mer à Bordeaux (vers 1400-vers 1550)*, Paris, SEVPEN, 1968, t. III, p. 294) ; Henri, maître du navire la *Marie* du Croisic, le 21 novembre 1517, charge à Bordeaux 29 tonneaux de vin à destination de Rouen (*Id.*, *ibid.*, p. 412). Ils appartiennent à l'une des familles du Croisic engagées dans l'activité maritime (GALLICE, « Les marchands... » voir « Index des marchands marinières du Croisic » sur le site « Archives remarquables ») mais celle-ci n'accède pas à la possession d'œillets de saline tenus à foi, hommage et rachat.

- ou d'un Guillaume « Ryou ». Il exerce comme notaire entre le 16 octobre 1455 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1459) et le 2 novembre 1475 (*ibid.*, G 389 ; quelque vingt-deux occurrences entre ces dates), et, le 7 novembre 1470, est signalé en possession d'une maison à Guérande.

D'autres Riou peuvent être cités.

- Mahé. Les 20 octobre 1461, et juin 1470, il rend aveu pour des biens tenus de la seigneurie de Campsillon (*ibid.*, B 1522, f° 924). Les 17 et 18 juillet 1475, il figure dans la liste des enchérisseurs et des preneurs pour la baillée des « frosts en l'isle du Croisic » ainsi qu'Olivier « Ryo ». Ce dernier enchérit par sept fois alors que Mahé Rio se rend acquéreur d'une pièce de terre soit 50 journaux, ce qui atteste de disponibilités financières. Olivier est le fils de

Mahé Riou, comme il est mentionné le 23 octobre 1476 dans un aveu rendu au duc par le seigneur d'Escoublac (*ibid.*, B 1450).

- feu Olivier. Il est cité le 1^{er} juin 1543 (*ibid.* B 1482).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Riou (Ryou, Ryo) », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024